

Honoraires

Honoraires de vente TTC – Ancien

Prix du bien	Commission d'agence
Inférieur à 50 K€	Forfait 4 990 €
De 50 001 à 80 000 €	Forfait 5 990 €
De 80 001 à 170 000 €	Forfait 6 990 €
De 170 001 à 600 000 €	3,99 %
Au delà de 600 000 €	2,40 %
Terrain	5 % avec un minimum de 4500 €

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf cas spécifique et exceptionnel. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

Vente en VEFA	Commission agence
Variable selon programme	Voir grille officielle promoteur
Commerce	Commission agence
Bail commercial	10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT
Location commerces – bureaux - entrepôts	9 % HT sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT
Fonds de commerce	5 000 € HT de 1 à 60 000 € 8,50 % de 60 001 € à 500 000 € 6 % de 500 001 € à 1 000 000 € 5 % HT au-delà de 1 000 000 €
Murs commerciaux – bureaux – entrepôts	5,99 % HT (avec un minimum de 5 000 € HT) de 1 à 500 000 € 4,99 % HT de 500 001 € à 1 000 000 € 3,99 % HT au-delà de 1 000 000 €

Honoraires de location TTC – Loi ALUR

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et recherche du locataire	5 € TTC / m2 de la surface habitable	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue	12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue
Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	3 € TTC / m2 de la surface habitable	3 € TTC / m2 de la surface habitable

Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire.